

COMMUNIQUE COMMUN LIGUE NATIONALE DE RUGBY / STADE TOULOUSAIN

PARIS, LE 21 MARS 2025

« Aux termes de la médiation intervenue en vertu du Règlement relatif à l'éthique et l'équité sportive – Salary Cap, entre le Salary Cap Manager mandaté par la Ligue Nationale de Rugby et le club Stade Toulousain Rugby, il a été mis fin au différend relatif au Règlement Salary Cap concernant la situation du joueur Melvyn Jaminet par le versement, à la LNR, d'une contribution d'un montant de 1,3 million d'euros.

A l'occasion de cette médiation, la LNR a pris acte de la décision du Stade Toulousain de se doter d'un programme de conformité aux règles d'éthique et d'équité sportive qui lui sont applicables. »

CONTACTS PRESSE

LNR : Thibault Brugeron - thibault.brugeron@lnr.fr - 07 85 66 90 92
Stade Toulousain : Adrien Leitao - aleitao@stadetoulousain.fr - 06 82 17 04 75